



La Ville de Châteauguay met fin à son contrat de service pour la gestion de l'écocentre

Châteauguay, le 22 octobre 2019 – Afin de laisser libre cours au processus d'enquête mené par l'Autorité des marchés publics (AMP), la Ville de Châteauguay a, lors de la séance régulière du conseil municipal du 21 octobre dernier, pris la décision de mettre un terme au contrat de service pour la gestion de son écocentre le liant à l'entreprise Conteneurs Rouville.

Rappelons qu'en janvier dernier, le Centre de tri Mélimax, contracté initialement par la Ville pour gérer l'écocentre, s'était retrouvé sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Québec établie par l'AMP. Mélimax avait par la suite cédé la gestion du contrat à Conteneurs Rouville pour, entre autres, garantir la poursuite du service de récupération offert aux citoyens.

Or, les démarches entreprises par l'AMP ont depuis mené à l'instauration d'une enquête relativement à l'attribution du contrat de gestion de l'écocentre avec la Ville de Châteauguay. À compter d'aujourd'hui, le **mardi 22 octobre**, il sera toujours possible d'utiliser le service de récupération offert sur le site, moyennant des frais que les utilisateurs doivent assumer directement.

À court terme, la Ville évalue diverses options pour la gestion de l'écocentre. Plus de détails seront divulgués une fois l'analyse complétée.

- 30 -